

N°63

Objet :

CONVENTION DE
TRANSMISSION PAR VOIE
DEMATERIALISEE DES
BULLETINS D'ETAT CIVIL A
L'INSEE

Rapporteur :
M. le Maire

Date de la Séance :

26 SEPTEMBRE 2023

Date de la Convocation :

20 SEPTEMBRE 2023

Date d'affichage de la
convocation :

20 SEPTEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 26 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Louis-Armand VIREY et Salim LESAGE.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-François DEMAFF	pouvoir à	Marc HONORÉ
Jacques TANGUY	pouvoir à	Dominique DESMET
Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Jessica DORLENCOU	pouvoir à	Grégory SANCHEZ
Mourad MERGUI	pouvoir à	Salim LESAGE

Etaient absents :

Abdelyamin DERRADJI
Annie-Nicole M'BOÉ

Secrétaire de séance :

Fatiha YAHIAOUI

VOTE :

UNANIMITE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/09/2023

N°063

OBJET : CONVENTION DE TRANSMISSION PAR VOIE DEMATERIALISEE DES BULLETINS D'ETAT CIVIL A L'INSEE

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le décret n° 82-103 du 22 janvier 1982 relatif au répertoire national d'identification des personnes physiques tenu par l'INSEE,
VU la proposition de convention de transmission par voie dématérialisée des bulletins d'état civil,

Considérant la possibilité de transmettre électroniquement à l'INSEE les données de l'état civil par Internet,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ARTICLE 1 : APPROUVER** le projet de convention présenté en annexe.
- **ARTICLE 2 : AUTORISER** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré à Achères, le 26 septembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire



Deliberation publiée le :

03 OCT. 2023

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20230926-063DEL23_INSEE-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2023